

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 24 janvier 2024 à 19h00

Etaient présents :

Mr ALLOITTEAU Jean-Paul, Mme LUMEN Julie, Mr BONNAMY Patrick, Mr RAYNE Jacques, Mr WEYTSMAN Ludovic, Mme FAURE Stéphanie, Mr VITRAC Robert, Mme BONNAMY Aline, Mr PUECH Jean-Louis. (soit 9 conseillers présents)

Absents excusés :

Mme MALEYRAN Danièle
Mr NOUVET Jean-Michel

Absents non excusés :

Mme MOINE Aude
Mr RENOUE Jean

Avaient donné pouvoir :

Mme MALEYRAN Danièle à Mme BONNAMY Aline

Mr NOUVET Jean-Michel à Mr VITRAC Robert

Retard: Mr REYNE Jacques est arrivé à 19h08 et a pris part aux votes de toutes les délibérations

.....
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour

Ordre du jour

| Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2023 et du 22 décembre 2023 | |
|--|--|
| 1 | Abonnement 2024 Journal des Maires |
| 2 | SMDE24 Adhésion et transfert de compétences commune Alles sur Dordogne |
| 3 | RDE24 Avenant à la convention du service public d'eau potable relative aux prises incendie |
| 4 | Avenant au contrat CAE |
| 5 | Adressage : dénomination des voies |
| | Questions diverses |

Monsieur le Maire, Président de séance ouvre cette dernière à 19h02.

Monsieur WEYTSMAN Ludovic est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des comptes rendus des deux dernières séances des conseils municipaux des 30 novembre et 22 décembre 2023. Il les soumet à l'approbation du conseil municipal.

Les comptes rendus ne faisant l'objet d'aucune observation, ces derniers sont approuvés à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit.

Délibération n°1 : Abonnement au journal des Maires.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'abonnement au Journal des Maires au titre de l'année 2024 pour un montant TTC de 116 euros.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision **par 11 voix pour.**

Délibération n°2: Adhésion-Transfert de la compétence obligatoire « Protection du point de prélèvement» et transfert de la compétence optionnelle Eau potable de la commune d'Alles-sur-Dordogne au SMD 24.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- Par délibération en date du 21 octobre 2023, la commune d'Alles-sur-Dordogne sollicite son adhésion au SMDE 24, le transfert de la compétence « Protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) ainsi que le transfert de la compétence optionnelle Eau potable (bloc 6.32) pour une exploitation par la RDE 24.
- Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 08/12/2023 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion et de transfert de compétences.

Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, l'adhésion et le transfert de compétences de Alles-sur-Dordogne au SMDE 24.

Monsieur le Maire propose de l'accepter.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision **par 11 voix** pour.

Délibération n°3 : RDE 24 : Avenant à la convention du service public d'eau potable relative aux prises incendie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer l'avenant à la convention du service public d'eau potable relative aux prises incendie : celle-ci concerne les domaines suivants : l'entretien, la réparation, la pose, la dépose des bouches et poteaux d'incendie et puisards d'aspiration.

L'objet de cet avenant porte sur les modifications de la durée de la convention dont la fin est fixée au 31 décembre 2023 sans modification de tarif.

En effet, la dernière signature de la convention est intervenue en date du 05 décembre 2016, cette dernière étant valable 5 ans, la RDE 24 a omis de nous adresser la nouvelle convention en 2022.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et d'entériner la fin de la convention au 31 décembre 2023.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision **par 11 voix** pour.

Délibération n°4: Avenant au contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) Services techniques de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, compte -tenu de la charge de travail importante aux services techniques de la commune, d'augmenter la quotité du temps de travail du contrat CAE de 4 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2024.

Actuellement, ce contrat est assorti d'une durée hebdomadaire de travail de 26 heures.

Cet avenant portera ce contrat à 30 heures hebdomadaires de travail au 1^{er} février 2024.

Ces heures seront rémunérées en heures complémentaires et ne seront pas assujetties à l'aide de l'Etat.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire de signer cet avenant portant ainsi la nouvelle quotité du temps de travail du contrat CAE à 30 heures hebdomadaires, et ce, à partir du 1^{er} février 2024.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision **par 11 voix** pour.

Délibération n°5: Adressage : commune de Couze et saint front, dénomination des voies.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, aux places publiques et aux impasses. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide la création des voies libellées suivantes :

Allée de l'Etendoir

Allée des Noyers

Allée des Sports

Avenue de Cahors

Chemin de Bourgnac

Chemin de Bourzac

Chemin de Fonblanque

Chemin de la Borie

Chemin des Cascades

Chemin des Guilandoux

Chemin des Marcheurs

Chemin des Métiers d'Art

Chemin des Taillis

Chemin de Toutifaud

Chemin de Traverse

Chemin du Château d'Eau

Chemin du Planège

Côte de la Vierge

Impasse Bellevue

Impasse de la Chapelle

Impasse de la Châtaigneraie

Impasse de la Forge

Impasse des Artisans

Impasse des Astérales

Impasse des Carrières

Impasse des Eglantiers

Impasse des Orchidées

Impasse du Bief

Impasse du Quartier Romain

Impasse du Sous-Bois

Passage de l'Arc

Place Armand Delcel

Place de Pourquery

Place du Lavoir

Promenade des Terrasses

Route Combe de Bannes

Route de la Combe

Route de Lanquais

Route de Pécoral

Route de Saint-Front

Route des Coustals

Route des Quatre Baronnies

Route de Terrefort

Route de Tout-Vent

Route de Varennes

Route du Cingle

Rue de la Brèche

Rue des Ecoles

Rue des Lavandières

Rue des Moulins

Rue des Remparts

Rue du 19 mars 1962

Rue du Docteur Perperot

Rue du Moulin des Barreaux

Rue Elie Guitard

Rue Emilien Monceau

Rue Gérard David

Rue Jean De La Salle

Rue René Versannes

Rue Thomas Fernandez

Route des Quatre Communes

Espace Marcel Boisseau

Route de la Beynerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision **par 11 voix** pour.

Questions diverses du public :

Néant

La séance a été clôturée à 19h55.

Procès-verbal établi à Couze et Saint Front, le 29 Janvier 2024

Le Maire
Jean-Paul ALLOITTEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Alloitteau', with a large, loopy flourish above it.

Le secrétaire de séance
Ludovic WEYTSMAN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Weytsman', with a large, loopy flourish above it.

